



# Syndicat Pénitentiaire des Surveillants

100% Surveillants

Centre de Détention de  
CHATEAUDUN



## FLASH INFO : Retour d'entretien.

Mercredi 26 février 2020, une délégation S.P.S. a été reçue au Centre de Détention de Châteaudun par le D.R.H de la DI de Dijon pour un entretien qui a duré 2h00. Le S.P.S., fidèle à lui-même, a abordé les sujets suivants:

**1) L'organigramme de référence :** Le SPS a demandé une hausse de l'Organigramme de Référence comme déjà demandé en janvier 2018. Durant les conflits sociaux, le Directeur interrégional avait déclaré que le centre de détention devait s'ouvrir aux nouveaux projets...c'est chose faite. Depuis, le C.D. a changé de visage ; création d'un U.D.V., du Surveillant acteur, et bientôt la mise en place des E.L.S.P.

Pourtant, l'organigramme de référence ne bouge pas ! **Le S.P.S. a formulé la même demande auprès du conseiller de notre Ministre qui s'est déplacée sur notre établissement le 30 janvier dernier, soit la hausse de l'Organigramme de Référence de 7 agents dédiés au quartier Spécifique U.D.V., plus 12 agents dédiés à la création de l' E.L.S.P.**

Alors que l'établissement fonctionne déjà à flux tendu, le S.P.S. espère que le Directeur Interrégional respectera son engagement afin d'éviter une nouvelle dégradation de nos conditions de travail qui risquerait d'aboutir à un nouveau conflit social.

**2) les effectifs :** Le S.P.S a donné son avis concernant des situations de certains agents, le fait d'avoir 12 agents détachés, des trois faisant fonction 1<sup>er</sup> Surveillant ainsi que les agents U.D.V. Le Directeur a admis un écart notable entre **l'organigramme de référence et l'organigramme opérationnel de la détention « classique »**. Un rapport de saisine sera fait auprès de l'administration centrale. La réponse nous sera communiquée par mail. Le SPS vous tiendra informé.

### **3) tutorat des stagiaires :**

Depuis un certain temps, nous pouvons constater de grosses difficultés d'intégration concernant plusieurs stagiaires au sein de notre établissement. Pour preuve les demandes de prolongation des stagiaires de la part de l'adjoint au Chef d'établissement qui, in fine, ne sont pas validés par la CAP nationale. Le SPS a proposé la mise en place d'un tutorat afin d'accompagner nos collègues stagiaires dans leur prise de fonctions. Cet accompagnement par des Surveillant(e)s plus expérimentés permettra à ces stagiaires d'appréhender aux mieux les tâches et missions quotidiennes et éviter les sanctions comme les prolongations..

Pour finir, le directeur a signalé qu'un plan de rupture conventionnelle allait être mis en place au niveau national pour l'ensemble des fonctionnaires de l'État. Il a rappelé que cet accord reposait sur un consentement mutuel des deux parties. Un oratoire sera mené au niveau de l'administration pénitentiaire afin de déterminer la faisabilité de cette mesure.

Le S.P.S. espère que cet entretien sera constructif pour nos améliorations de conditions de travail mais aussi dans l'accompagnement de nos nouveaux collègues, en tout cas le S.P.S. y veillera !

Le bureau local, le 27 février 2020.